

MÉMOIRE

concernant le projet

d'implantation d'un LET dans

la municipalité de La Rédemption

présenté au Bureau des audiences

publiques sur l'environnement

par

La municipalité de La Rédemption

La Rédemption, octobre 2007

Notre intervention aux audiences publiques portera sur la position du conseil municipal concernant le projet d'un LET dans notre municipalité.

Notre municipalité compte **514** habitants permanents, avec une seule industrie. Nous faisons partie des municipalités, dites dévitalisées du Québec, en raison de différents facteurs tels le niveau élevé du taux de chômage, le revenu moyen des ménages, la portion de la population à faible revenu, l'occupation du territoire, la dégradation du milieu bâti, l'exode des jeunes, le vieillissement de la population, et bien d'autres encore.

L'optique du Conseil municipal, et ce, depuis plus de 25 ans, a toujours été de donner à sa population le plus de services possibles, aux moindres coûts possibles.

La position du présent conseil municipal concernant les avantages reliés au LET dans notre municipalité, est demeurée sur la même ligne de pensée de l'ancien conseil, soit le plus de services possibles aux moindres coûts possibles. C'est pourquoi nous sommes formellement et unanimement en accord avec le projet d'implantation d'un LET à La Rédemption. À cet effet nous sommes toujours en accord avec l'entente qui a été conclue avec la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et La Mitis et la municipalité de La Rédemption en septembre 2005.

L'entente prévoit un montant de 350 000 \$ comptant en plus des 25 000 \$ majorés de 1.5% par année qui seront versés. À cela, il faut ajouter un montant d'environ 20 000 \$ par année pour l'accès gratuit au LET pour notre population. Au bout de 25 ans c'est une somme de 1 000 000 \$ qui sera économisée pour l'ensemble de nos gens. Il faut penser que l'argent qui nous est proposé ne sera pas pris dans les poches des contribuables de La Rédemption. C'est 300 \$ par année pendant 25 ans par résidence (1 350 000 \$ / 25 ans / 180 résidences). La municipalité voit ces nouveaux argents d'un très bon œil, car avant le projet du LET, les montants prévus à investir dans le rang 8 étaient de plus en plus difficiles à budgéter.

Pour ce qui est du montant accepté pour la réfection du rang 8 et le reste de l'entente, il faut tout d'abord penser que c'est un projet régional et qu'une municipalité doit penser aussi régional. Nous sommes conscients qu'il y a beaucoup d'argent à investir dans le rang 8.

Présentement une taxe de **50.00 \$** est demandée par résidence, ce qui inclut : la cueillette des ordures ménagères à chaque semaine en période estivale, aux deux semaines en période hivernale; la cueillette de la récupération une fois aux deux semaines incluant son transport au CFER de Mont-Joli, le salaire de l'opérateur, l'entretien du dépôt en tranchées, la quote-part de la MRC, l'entretien de notre camion, le diesel, l'immatriculation et les assurances.

Imaginons maintenant les coûts projetés pour un LET qui serait réalisé à l'extérieur de notre municipalité :

- Prix de collecte et transport aux sites (LET et CFER) comme avant :
75.00 \$ minimum

- Prix la tonne pour le traitement (LET) :
90.00 \$ minimum

- Transport additionnel au nouveau site, achat d'un nouveau camion.

On pourrait se rendre facilement à **265.00 \$** par résidence annuellement. Notre population n'en n'a pas les moyens, la preuve, nous n'avons qu'à regarder les taxes à recevoir en date du 1^{er} septembre 2007, elles sont à près de 70 000 \$.

Depuis le début du projet, plusieurs se posent la question : « *Combien cela nous aurait coûté si le LET n'était pas fait à La Rédemption?* » Si on fait un calcul rapide : 300 \$ par année pour la réfection du rang 8, plus 265 \$ par année pour les ordures ménagères et la récupération. Chaque contribuable pourrait voir son compte de taxes augmenter d'un minimum de 565 \$ fixes par année. Qui en a les moyens???

La municipalité, même après la première partie des audiences publiques est convaincue qu'elle a pris la bonne décision pour ses citoyens qui fera en sorte qu'elle pourra, plus que tout autre, offrir plus de services aux moindres coûts possibles. Nous sommes assurés que l'ensemble des avantages positifs reliés à ce projet sont beaucoup plus importants que les faibles retombées négatives qui en découleront.

Finalement, populations de La Rédemption et des environs soyez assurées que nous verrons à une surveillance exemplaire par les gens du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du dossier afin que la construction et le suivi soient faits dans les normes et que rien ne soit négligé dans les exigences de déversement du lixiviat dans la rivière Mitis, afin de prévenir au maximum tout rejet indésirable. Plus les normes seront sévères, moins nous serons inquiets.

Merci de votre attention.

La municipalité de La Rédemption

Hervé Lavoie, maire